



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012

À une séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2012, à 19 h, exceptionnellement à l'Hôtel de Ville (11, rue Industrielle), étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4 - arrivée à 19 h 01
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste qu'une personne était présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Acceptation du prolongement des rues des Bouleaux et du Muguet
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

15586-11-2012
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 novembre 2012, à 19 h, soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15587-11-2012
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15588-11-2012
point no 4

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DES RUES DES BOULEAUX ET DU MUGUET

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement des rues des Bouleaux et du Muguet sur le lot 5 100 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement des rues des Bouleaux et du Muguet, soit le lot 5 100 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par Gestion VJR inc. est considérée comme rue publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

15589-11-2012
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 19 novembre 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15590-11-2012
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 19 novembre 2012, à 19 h 03.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire-trésorière
